



Secrétaire médicale

SECRETARIAT

En tant que secrétaire médicale, vous serez le véritable pivot de la relation entre le médecin, le patient et l'institution dans laquelle vous évoluerez. Vos qualités rédactionnelles associées à votre aisance en matière de communication interpersonnelle feront de vous un acteur indispensable.

Le certificat professionnel

Le candidat est présenté à l'examen de Secrétaire médicale à l'issue de la session de formation. Il reçoit, en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant l'année de formation et s'il a passé avec succès les épreuves de Secrétaire médicale.

Les objectifs de la formation

- *Acquérir des connaissances médicales et administratives*
- *Approfondir ses connaissances en bureautique*
- *Devenir le pivot entre le médecin, le patient et l'institution*



Perspectives professionnelles

Assistant(e) médical(e)

Secteurs d'activité

- Cabinets médicaux
- Cabinets dentaires
- Laboratoires
- Cliniques
- Dispensaires

Nos partenaires

Des cabinets médicaux, des centres hospitaliers et des cliniques privés soutiennent nos actions de formation en employant un jeune en contrat de professionnalisation ou en nous confiant la formation de leurs salariés.

Déroulement de la formation

La préparation au diplôme se déroule sur 1 an, sur le mode alternance école-entreprise :

- 1 journée à l'IFA (soit 400 heures de cours sur l'année)
- 4 jours en entreprise

Conditions légales

- Etre âgé de 16 à 25 ans afin de compléter une formation initiale ou être demandeur d'emploi de + de 26 ans ou salarié en CDD ou CDI en période de professionnalisation
- Détenir un permis de travail pour les candidats étrangers
- Conclure un contrat de professionnalisation avec un employeur agréé ou habilité

Contact

Secrétariat pédagogique
Tél : 01 30 48 80 00
ifa.delorozoy@versailles.cci.fr

IFA Robert Delorozoy

7, avenue des Trois Peuples
Montigny-le-Bretonneux
78067 St-Quentin-en-Yvelines
Cedex
Tél : 01 30 48 80 00
www.ifa.delorozoy.fr

Rémunération et contrat de travail

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) de type particulier conclu entre l'entreprise et un jeune de 16 à 25 ans ou un demandeur d'emploi de 26 ans et plus pour la durée de la formation.

Le collaborateur en formation perçoit une rémunération calculée en fonction de son âge et les dispositions conventionnelles éventuelles des branches si elles sont plus favorables. Le taux de rémunération brut varie de 55% à 80%* du SMIC.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

* Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel



Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur dossier, tests et entretien de motivation.

Pré-requis

Être titulaire du Bac SMS, professionnel secrétariat ou général (sous conditions)

Programme de la formation

- Étude du vocabulaire médical (500 mots) par l'étymologie (radicaux, préfixes et suffixes)
- Communication écrite et orale
- Secrétariat/bureautique
- Législation sociale et fiscale

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Accueil des patients
- Organisation des consultations
- Saisie des comptes-rendus médicaux
- Gestion des dossiers des patients

Poursuite d'études envisageable

Possibilité de concours :

- Assistance publique
- Infirmière

Tout sur le réseau
des écoles

www.ecoles.versailles.cci.fr